

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mai 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de la convocation 15/05/2019

Le vingt-et-un mai deux mil dix-neuf à 21 heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BAQUE, Maire

Présents : MM Jean-Pierre BAQUE, Maire, Nicole JOULLIE, François BUFFIN, Didier SARKISSIAN, Emerick DALLA-BARBA, Maires-Adjointes, Isabelle LUSTRI, Laurence TOMASELLO, Christian BEGUE, Mathieu MENDOUSSE, Dimitri RANSAN, Gaston REY

Excusés : Josiane POURQUE,

Absent Paolo DE ALMEIDA, Cécilia DEVAUX, Pascal DALLA-BARBA

Secrétaire de séance : Dimitri RANSAN

OBJET : AMENAGEMENT ET MISE EN ACCESSIBILITE DU CŒUR DU VILLAGE TRANCHE 1 LANCEMENT DES TRAVAUX & PLAN DE FINANCEMENT

Annule et remplace la délibération du 8 janvier 2019

Vu les délibérations du 28 mars 2017 et du 1^{er} août 2017,

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à l'étude du projet d'aménagement du cœur de village réalisée par Messieurs COUPEY et PEREZ dont le montant estimatif total du projet global est de 2 291 085€ HT , il est nécessaire de lancer les demandes de subventions pour une 1^{ère} tranche de travaux allant de la rue du Docteur Demandes (depuis l'intersection avec la route de l'Isle de Noé) jusqu' à la rue des Pénitents bleus.

Cette 1^{ère} tranche, s'élève à un montant de 1 068 843.00€ HT selon le devis estimatif fourni par M. PEREZ, maître d'œuvre.

Pour ce faire, il est nécessaire d'adopter un plan de financement.

Le plan proposé par Monsieur le Maire est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE LA 1^{ère} tranche des travaux

– Subvention Etat (DETR)	25.00 %	267 211.00€
– Subvention Etat (Contrat de ruralité)	15.00 %	160 326.00€
– Subvention région (aménagement et accessibilité des espaces publics)	12.16 %	130 000.00€
– Subvention département	1.87 %	20 000.00€
– Fonds propres	45.97 %	491 306.00€
TOTAL	100%	1 068 843.00€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, décide :

- D'approuver le lancement des travaux de la tranche 1 d'aménagement et mise accessibilité du cœur du village pour un montant de 1 068 843.00€ HT
- D'approuver le Plan de financement proposé par Monsieur le Maire
- Charge Monsieur le Maire de solliciter les subventions les plus élevées possibles en fonction du plan de financement défini ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

QUESTIONS DIVERSES :

- Un compte rendu de la visite de l'inspectrice d'académie est fait :
 - o Madame l'inspectrice a confirmé lors de sa visite la suppression d'une classe à l'école pour la prochaine rentrée scolaire.
- Il est décidé de supprimer le téléphone fixe à la salle de sport, car le réseau mobile est maintenant étendu à toute la commune
- Dans le cadre de la révision du plan de sauvegarde l'annuaire de la population à risques (personnes atteintes d'un handicap ou personnes isolées) a été mis à jour
- Un radar pédagogique sera installé au mois de septembre à l'entrée sud du village (direction l'Isle de Noé)
- La commune va passer une convention avec la Direction Générale des Finances afin de proposer aux barrannais une solution de paiement par internet pour l'assainissement et se munir d'un terminal de paiement pour proposer aux parents de régler la cantine par carte bancaire en mairie.
- Après observation il semble que le chauffeur de bus fasse descendre les enfants devant la Tour Porte. Le Conseil départemental sera contacté afin que l'arrêt se fasse à l'emplacement réservé pour la sécurité des enfants.
-

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h50.